

ST THOMAS

- enquête au 12
- enquête au 1813
- état des lieux 1814

Successale
de
St Thomas.
Réponses que fait Louis Marie Thomas, prêtre
réservant de la Successale de St Thomas, aux questions faites
par Messieurs les Vicaires généraux du diocèse de quimper.

1804
succursale
de
St. Thonan.

Réponses que fait Louis Marie Thomas, prêtre,
Desservant de la succursale de St. Thonan, aux questions faites
par Messieurs les Vicaires généraux du diocèse de quimper.

- 1^o le patron de St. Thonan est St. Nicolas
- 2^o il y a dans cette succursale Environ 400 Communians
- 3^o Deux prêtres seroient absolument nécessaires pour desservir.
- 4^o il y a de Desservant pour cette église que Louis Marie Thomas.
- 5^o on ne désigne pour le moment aucun prêtre pour le conduire,
attendu que le Desservant lui-même obtiendrait
très-difficilement les moyens de subsistance.
- 6^o les noms et prénoms du Desservant sont Louis
Marie Thomas, Ordre prêtre par Monsieur de
la Marche au mois de J. Bre 1776
- 7^o le Desservant de St. Thonan se trouve obligé de
résider à Landerneau, au sein de sa famille
Motif parce que le presbytère est aliéné et qu'on
ne peut lui procurer aucun logement convenable,
ce qui l'oblige à des courses fréquentes et dispendieuses.
- 8^o Outre l'église succursale, il y a dans la Commune
une Chapelle dite de Bottigueri qui se trouve dans
un état absolu de délabrement: on se propose dans
peu de temps de faire les réparations aux frais de la paroisse,
parce qu'elle fait partie de biens sequestrés depuis
longues années.
- 9^o si cette chapelle domestique est rétablie, comme on
le dit, on sollicitera sans doute auprès du gouvernement
et de M^r. L'évêque l'autorisation nécessaire
pour y Célébrer.

Dans le cas, je ne négligerai point de donner l'avis.

à Landerneau le 2 Ventose, An 12 (22 février 1804)

L. M. Thomas
prêtre Desserv. de St. Thonan

P. S. un même ecclésiastique pourroit, comme au passé,
avoir la station de St. Thonan, de Saint-pla-bennee et
de St. Irvy

Bolequin. Mercredi 24 Mars 1813.

Messieurs et très chers Supérieurs

J'ai reçu Dimanche dernier, vingt et un du
présent mois, votre lettre en date du 8 mars
1813 par laquelle vous demandez à chaque
Cure et desservant un état exact principalement
des chapelles et oratoires appartenant aux Communautés
dans leurs paroisses respectives
2^o Des succursales et annexes vacantes
3^o Des chapelles domestiques ou oratoires particuliers.

j'ai l'honneur de répondre à la première question qu'il n'y a pas dans la Succursale de St Monan de chapelle ou oratoire appartenant à la Commune.

2^o il n'y a point d'autre, ni d'autre Eglise Succursale que celle de St Monan où se fait l'office de la paroisse.

3^o il existe une seule chapelle particulière dépendante de la c^{te} Maison de Botigney et appartenant à ma famille qui en est propriétaire on a obtenu précédemment l'autorisation de Monsieur l'Evêque de Quimper d'y dire la Messe, comme cela a eu lieu de toute ancienneté, car cette chapelle quoiqu'elle soit fort ancienne et maintenant en état de réparation. j'ai communiqué votre lettre à ma famille et au Maire qui est un de mes frères, afin qu'ils puissent

Se conformer au décret du 22 Décembre 1812 ^{3.}
dont vous avez inséré l'extrait dans votre
circulaire.

Aigues, agréer, Messieurs et très chers
supérieurs, les sentiments de respect,
d'estime et d'affection de

Votre très humble
et obéissant serviteur
G. V. Du Beaudrie ^{Notaire du}
 ^{7. nov.}

uliers.

Etat des biens et revenus de la fabrique de la succursale de St Sauveur Demandé par Monseigneur l'Evêque de
 quimper pour être remis à son Excellence le Ministre de l'Intérieur et des cultes.

Succursale de St Sauveur	Biens Ruraux	Maisons	Salair ^e Capitale	produit annuel	Rentes restituées	Rentes par legs et donations	Rentes de fondations	Charges	Revenu net	observations
1	Biens ruraux	Maison	12 f.	9 f 40 c		Donation				
2	Biens ruraux		19 f.	14 f 50 c		Donation				
3	Biens ruraux		12 f.	8 f 55 c		Donation				
4	Biens ruraux		21 f.	21 f		Donation				
5	Biens ruraux		15 f.	15 f		Donation				
6	Biens ruraux		6 f.	6 f		Donation				
7	Biens ruraux	Maison	15 f.	15 f		Donation				
8	Biens ruraux	Maison	6 f 6 f	5 f		Donation		5 f		
9	Biens ruraux	Maison	8 f 50 c	6 f 75 c		Donation		6 f 75 c		
10			3 f	3 f		Donation		3 f		
11	Biens ruraux		4 f 50 c	3 f 60 c		Donation		3 f 60 c		
12	Biens ruraux		9 f	7 f 20 c		Donation		7 f 20 c		
13	Biens ruraux		10 f	8 f		Donation		2 f		
14	Biens ruraux	Maison	9 f	7 f 20 c		Donation		7 f 20 c		
15	Biens ruraux	Maison	18 f	14 f 40 c		Donation		14 f 40 c		
			2800 f	144 f 60 c				49 15		

les fermiers
du hameau
d'une
d'une et
une articles
se sont
obligés de
payer l'impôt
foncier

on reconnait
par la nature
des biens des 10me
articles

400 20
144 f 60 c

144 60
49 15
94 45